

Publié le 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240321-2024_26-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT) et M. Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Date de convocation :
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 28
Titulaires 26
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 36

Quorum 20

Délibération n° 2024 / 26

Objet : PERSONNEL – Modification des horaires d'ouverture au public de l'Office de tourisme

Suite au déménagement de l'Office de tourisme au 1 rue Guéritot à Argences, le service souhaite faire évoluer ses horaires à partir du 2 avril 2024, date de réouverture au public.

L'objectif est d'offrir un créneau d'accueil supplémentaire aux touristes notamment pour les familles chaque mercredi matin de 9h00 à 12h30.

De plus, ce nouveau créneau va participer au développement de l'Office de tourisme au cours de l'année 2024, puisqu'il sera proposé la création d'une boutique. Les horaires d'ouverture des autres jours sont calés sur les horaires d'ouverture du siège le matin.

Le choix de prévoir des périodes différentes sur l'année correspond aux affluences du public sur l'année et l'organisation de la saison d'animations proposée par l'office de tourisme.

Présentation des horaires actuels :

PÉRIODES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Jeudi 9h15 – 12h15
	Vendredi 9h15 – 12h15
	Samedi 9h15 – 12h15

Nouveaux horaires proposés à partir du 2 avril 2024 :

PÉRIODES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES
Du 1 ^{er} octobre au 31 mai (fermeture entre Noël et jour de l'an)	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
	Samedi 9h00 – 12h30

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18, L2121-19 et L2122-21,
 Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,
 Considérant la décision du Conseil d'État n°76017 en date du 21 septembre 1990,

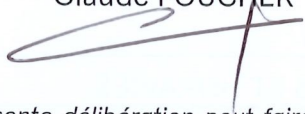
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'acter les nouveaux horaires de l'office de tourisme à compter du 2 avril 2024 :

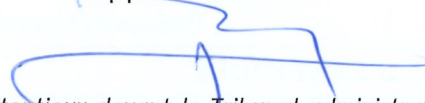
PÉRIODES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES
Du 1 ^{er} octobre au 31 mai (fermeture entre Noël et jour de l'an)	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	Mercredi 9h00 – 12h30
	Jeudi 9h00 – 12h30
	Vendredi 9h00 – 12h30
	Samedi 9h00 – 12h30

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
 Claude FOUCHER




Le Président,
 Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.